

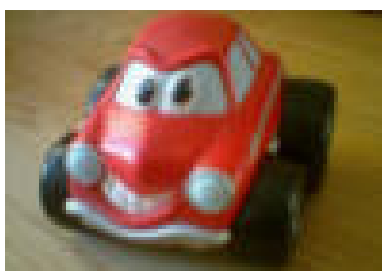
<http://lipietz.net/Peage-urbain-posons-le-debat>

Publication partielle dans Politis

Péage urbain : posons le débat

!

- Vie publique - Articles et débats -



Publication date: mercredi 24 mars 2004

Copyright © Alain Lipietz - Tous droits réservés

Il fallait avoir de bons yeux pour repérer le petit billet de *Politis* n°790 où un Anonyme attaquait de miens propos rapportés par *ParisObs*. Je serais partisan d'un péage urbain « du 8^e arrondissement aux Grands Boulevards » (sic), ce qui me vaut le commentaire « Pour l'occasion, l'octroi serait rebaptisé écotaxe. Pas sûr que ça le rende plus populaire ».

Passons sur l'étrange procédé par lequel un collaborateur d'un journal en épingle un autre sur la base d'un entrefilet d'un autre journal. Ou ce débat est intéressant, et l'on en parle sérieusement, ou il ne l'est pas et on laisse tomber. Eh bien, parlons en.

D'abord, ce débat est latent depuis longtemps. J'avais développé mon point de vue (qui est celui de la plupart des économistes écologistes) dans un colloque en 1995, « Qui doit payer la ville ? » [1]. J'expliquais que l'accès à cette richesse collective qu'est le centre-ville est actuellement régulé par trois formes économiques : le tribut foncier (prix du sol, loyer), les impôts locaux, la tarification des services urbains. La première est de loin la plus importante, c'est même l'opérateur de la division sociale de l'espace. Le prix du sol réserve (en France) le centre ville aux plus riches et aux immeubles tertiaires de haut niveau. Et le pire c'est qu'il ne rapporte de l'argent qu'aux propriétaires fonciers qui ne sont pour rien dans la production de la Ville ! En face, les deux autres formes sont beaucoup plus petites mais contribuent chacune à leur manière à financer la Ville : l'impôt et la tarification. Ou bien on fait payer les résidents « de chacun selon ses capacités », ou bien on fait payer les usagers « à proportion de leur besoin ». Et je concluais en proposant quelques règles pour utiliser ou l'un ou l'autre. Ainsi, les infrastructures et services de la Ville devraient être payés par la collectivité (par l'impôt) pour autant qu'ils contribuent à la cohésion sociale (et d'abord... les fêtes !). Les usages de la ville en vue du profit devraient être payés par les utilisateurs.

A ce premier débat s'en combine un autre : comment dissuader ou réguler un usage excessif et polluant des infrastructures urbaines « gratuites » (c'est à dire financées par l'impôt local) quand il tourne à l'appropriation privée de l'espace public, ce qui est le cas avec l'invasion automobile en ville. Rendre la ville aux habitants et aux piétons ? Il y a deux solutions : l'interdiction de circuler en véhicule particulier, ou à nouveau le péage, qui fonctionne cette fois comme une écotaxe, avec son « double dividende » classique : réduire la circulation et toutes les pollutions correspondantes (comme le fait l'interdiction) et... financer la ville, par exemple ses transports en commun, ce que ne permet pas l'interdiction. Remarquons qu'il y a deux façons de faire payer les automobilistes qui se rendent dans une zone : à l'arrêt (stationnement payant) ou en roulant (péage urbain).

Ce débat était relativement consensuel tant qu'il restait sans conséquence. Le succès du maire de Londres, Ken Livingston, homme de la gauche travailliste exclu par Tony Blair, dans sa politique de péage en centre ville (*Congestion charge*), a mis le feu aux poudres. Les journalistes spécialisés se sont souvenus de [mon article de 1995](#) et m'ont interviewé, opposant ma prise de position à la politique du Maire adjoint de Paris responsable de la circulation : le Vert Denis Baupin. J'ai répondu à *ParisObs* que la politique de Denis était la plus directe : interdire une partie substantielle de la chaussée en la réservant aux autobus. Politique très adaptée au Paris Haussmannien, mais peu praticable dans le centre de Londres (encore que le centre de Strasbourg ait été complètement interdit aux voitures particulières). Cependant, je n'excluais pas de compléter à terme cette politique de sites propres par une zone à péage, disons de la Bourse au 8^e arrondissement, cet hypercentre tertiaire où les employés ne se rendent qu'en transports en commun alors que les automobilistes y vont pour affaires. Conformément au critère évoqué plus haut, il serait juste que ces derniers contribuent à payer ce qu'ils polluent (au lieu de polluer gratuitement), ce qui les inciterait peut être à ne pas traverser inutilement la zone en question et à ne s'y rendre qu'en transports collectifs (taxis compris).

L'Anonyme de *Politis* a parfaitement compris mon intention puisqu'il parle « d'octroi ». L'octroi était la redevance

payée par les marchands entrant avec leurs charettes dans Paris (le simple visiteur ne payait rien). En fait l'octroi était une taxe sur l'usage de l'urbain en vue du profit. Il avait le défaut, aux yeux du peuple, de renchérir le vin et, aux yeux de la bourgeoisie ascendante, de cloisonner le marché national en privilégiant le producteur local, d'où son « impopularité ». En tant qu'écologiste, je n'ai rien contre une certaine impopularité : les mesures que proposent les Verts pour protéger le bien commun sont rarement populaires auprès de ceux qui se le sont approprié abusivement ! Il serait amusant de retrouver dans *Politis* cet argument « anti-octroi » qui est aujourd'hui celui du Commissaire Européen à la concurrence, Mario Monti...

Mais je ne crois guère que cette technique fiscale aboutirait à fractionner quelque marché que ce soit. Quoique le billet de l'Anonyme soit intitulé « Paris ville fermée ? », ce n'est pas ce qu'indique l'expérience londonienne. La City reste ouverte à la globalisation, merci pour elle ! En revanche Denis Baupin a raison de souligner (cf. [Les Dossiers du Nef](#)) qu'un péage au niveau du périphérique comme le suggère la droite francilienne couperait en deux des zones résidentielles et reviendrait à « fermer » la ville. Mais ce ne serait plus un octroi. Plus inquiétante alors reste l'interprétation selon la quelle l'anonyme de *Politis* serait en fait hostile aux redevances que paieraient les milieux d'affaires pour l'usage de l'espace public. Une position qu'on s'attendrait à trouver non dans *Politis* mais dans *Valeurs actuelles*. Vite, que l'Anonyme précise sa pensée...

[1] Par exemple, *Les Dossiers du Net* ont republié mon intervention « Qui doit payer la Ville » au sein d'un [remarquable dossier](#).